

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS941

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 4

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« *b* bis) À la dernière phrase du cinquième alinéa, le mot : « sixième » est remplacé par le mot : « huitième » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.